



### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN PLAN LOCAL D'URBANISME **LUTTENBACH-PRÈS MUNSTER**

# 2 - PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

P.L.U. APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION **DU CONSEIL MUNICIPAL LE 24 MARS 2017**  **LE MAIRE** 



### SOMMAIRE

Orientation Stratégique n°1 Retrouver et garantir la vitalité démographique du village4
Orientation Stratégique n°2 Produire quelque 42 logements d'ici 20256
Orientation stratégique n°3 Garantir la production de quelque 20 logements à l'hectare et une palette d'offre en habitat diversifiée 7
Orientation stratégique n°4 Assurer une gestion parcimonieuse de l'espace8
Orientation Stratégique n°5 Affirmer la centralité du village et promouvoir la mobilité douce10
Orientation Stratégique n°6 Conforter la vitalité économique, le tourisme et l'agriculture12
Orientation Stratégique n°7 Valoriser le paysage, le patrimoine et l'inscription du village dans son site
Orientation Stratégique n°8 Préserver l'environnement et conforter la biodiversité21
Orientation Stratégique n°9 Prévenir les risques naturels et technologiques22
Orientation Stratégique n°10 Promouvoir l'écomobilité22
Orientation Stratégique n°11 Promouvoir l'amélioration des bilans énergétiques et des énergies renouvelables23
Orientation Stratégique n°12 Favoriser le développement des technologies numériques26

## Orientation Stratégique n°1 Retrouver et garantir la vitalité démographique du village

 Un objectif de 810 habitants à l'horizon 2025 et de 875 habitants d'ici 20 ans

La vallée de Munster a connu un reflux important de son activité industrielle depuis les années 1970 en général, et encore de manière forte autour des années 2010, mais son tissu économique apparaît cependant aujourd'hui au moins stabilisé.

Cette situation devrait contribuer à garantir une dynamique démographique minimale dans un contexte d'attractivité résidentielle de qualité, pleinement intégrée au bassin d'emploi du Grand Colmar.

La desserte de la vallée par le TER cadencé devrait aussi structurellement s'imposer comme un facteur d'attractivité.

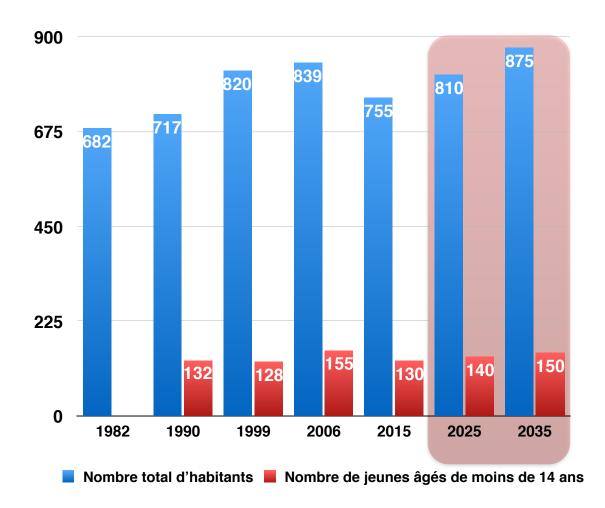
Dans ce contexte, l'objectif de Luttenbach-prés-Munster est de retrouver une tonicité démographique minimale pour dépasser à nouveau le seuil des 800 habitants d'ici 2025 et d'atteindre environ 875 habitants en 2035.

 L'objectif de maintenir le nombre de jeunes âgés de moins de 14 ans solidement audessus du seuil de 130 personnes

Cette croissance démographique a été fixée comme objectif communal puisqu'il s'agit de l'évolution minimale à atteindre pour maintenir le nombre de jeunes âgés de moins de 14 ans à son niveau actuel de quelque 130 personnes.

Cette vitalité jeunesse est essentielle à la vie des écoles et au dynamisme de la vie associative, tous deux au coeur de l'animation du village.

Une croissance démographique inférieure fragiliserait rapidement le village et une croissance supérieure ne correspond pas à l'idée d'un village qui compte privilégier la qualité de son cadre de vie.



## Orientation Stratégique n°2 Produire quelque 42 logements d'ici 2025

#### Un objectif de production de quelque 80 logements d'ici 2035, dont 42 d'ici 2025

Les besoins en production de logements sont directement la conséquence de l'évolution démographique. Celle-ci comprend deux paramètres fondamentalement déterminants : l'évolution de la taille des ménages et la croissance démographique proprement dite.

Le premier paramètre est une tendance structurelle nationale (et internationale) : la taille des ménages diminue de manière continue. Le facteur majeur de cette évolution est l'allongement de l'espérance de vie qui fait que la durée où l'on vit en famille

à trois ou à quatre par logement (5 ou 6 dans les années 50 et 60) est proportionnellement de plus en plus réduite par rapport à celle où l'on vit à deux, puis seul. Ainsi, la taille moyenne des ménages de Luttenbach-prés-Munster était de 2,81 personnes en 1982, elle est passée à 2,22 en 2015 pour tendre vers 2,12 d'ici 10 ans.

Combinée à l'objectif de croissance démographique, la diminution de la taille des ménages implique de permettre la production de 42 logements d'ici 2025 et de 80 logements d'ici 2035.

Le choix d'une production de logement adapté à l'ambition de vitalité démographique										
		1982	1990	1999	2006	2015	2025	2035		
Nombre d'habitants		682	717	820	839	755	810	875		
Taille des ménages		2,81	2,53	2,66	2,64	2,22	2,12	2,08		
Nombre de résidences principales		243	283	308	318	340	382	421		
Production de nouvelles résidences principales	Période		1982 - 1990	1990 - 1999	1999 - 2006	2006 - 2011	2011 - 2025	2025 - 2035		
	Sur la période	-	40,00	25,00	10,00	22,00	42,08	38,60		
	En moyenne annuelle		5,00	2,78	1,43	2,44	4,21	3,86		



# Orientation Stratégique n°3 Garantir la production de quelque 20 logements à l'hectare et une palette d'offre en habitat diversifiée

#### · Produire un habitat à la fois équilibré et innovant dans l'ensemble des extensions urbaines

Pour que la croissance démographique définie pour les 10 prochaines années puisse atteindre l'objectif de maintenir la vitalité jeunesse de la population, il importe de veiller à ce que l'offre future de logements soit réellement attractive et accessible aux jeunes ménages.

Pour Luttenbach-prés-Munster, l'ambition est donc de produire une palette d'offre en habitat fortement orientée en ce sens, tout en visant un certain équilibre en faveur de tous les âges de la population, avec également une attention particulière aux nouveaux modes d'habiter chez les personnes et couples de 70 ans et plus.

Pour atteindre cet objectif, le choix est de garantir la réalisation d'un habitat diversifié, combinant maisons individuelles et maisons pluri-logements et une part de logements à loyers modérés dans l'ensemble des extensions urbaines futures du village.

Par ailleurs, chose également fondamentale, pour que la production des quelque 42 logements à l'horizon 2025 réponde à la fois aux enjeux de gestion parcimonieuse de l'espace, et à celui du coût du foncier, le PADD fixe l'objectif d'une production d'environ 20 logements à l'hectare dans les extensions urbaines.

Afin que l'habitat des extensions urbaines puisse atteindre 20 logements à l'hectare, tout en respectant le caractère «village» de la commune, l'objectif est de combiner de manière harmonieuse la réalisation de maisons individuelles et de maisons pluri-logements d'une taille proportionnée d'environ 6 appartements maximum.

Dans le même but, il importe que les futures maisons plurilogements offrent un vrai rapport au-dehors en valorisant la relation à l'espace naturel et en permettant systématiquement de pouvoir manger dehors en jardin ou en terrasse.

#### Orientation Stratégique n°4 Assurer une gestion parcimonieuse de l'espace

#### • Limiter la consommation foncière à quelque 2,9 ha d'ici 2035

L'objectif de permettre la construction d'environ 42 logements d'ici 2025 et 80 d'ici 2035 implique de produire une offre foncière proportionnée à cet objectif.

Le calibrage de cette offre foncière, cependant, doit être mené en assurant la prise en compte de l'impératif d'une gestion parcimonieuse de l'espace, soit l'un des objectifs majeurs de la loi dite «Grenelle».

Ainsi, afin de limiter les besoins fonciers, le PADD prévoit de mobiliser au mieux le potentiel de densification du tissu urbain existant. Sachant que cette mobilisation ne peut être totale puisque dépendante des propriétaires, l'objectif est de densifier le tissu bâti existant et de produire un minimum de 20 logements dans l'espace intra-muros dans les vingt prochaines années.

Par ailleurs, chose également essentielle, l'objectif de réaliser quelques 20 logements/hectare dans les extensions urbaines futures représente un choix d'importance, puisqu'il augmente le ratio logements/hectare de plus de 200% par rapport aux trente dernières années.

Sur la base de ces éléments, le besoin foncier en extension urbaine destiné à l'habitat est de 1,6 hectare d'ici 2025 et de 2,9 hectares à l'horizon 2035.

Ces chiffres ne prennent pas en compte les risques inhérents à la problématique de la rétention foncière des extensions urbaines, mais celle-ci peut, le cas échéant, être compensée par une mobilisation plus forte qu'escomptée du potentiel de densification du tissu bâti existant.



L'ambition d'une tonicité démographique minimale	Situation actuelle  Le choix d'une tonicité démographique minimale per l'équilibre de la vitalité sociale du village						
capable d'assurer l'équilibre et la vitalité sociale du village	2015	2015 - 2025 2025 - 2035 2015 -2035					
Nombre d'habitants	755	810	875	875			
Croissance démographique	-	7,28 %	8,02 %	15,89 %			
Taille des ménages	2,22	2,12	2,08	2,08			
Nombre de logements	340	382	421	421			
Nombre total de logements supplémentaires	-	42,08	38,60	80,7			
Création de logements dans le tissu bâti actuel : Un potentiel théorique de 45 terrains, dont 25 constituent des jardins de constructions existantes	-	10	10	20			
Mobilisation des logements vacants. Le nombre de logements vacants et de quelque 20 unités, soit 5,8% du parc d'habitation, donc un chiffre proche du seuil de 5% considéré comme vacance technique quasi irréductible.	-	1	1	2			
Création de logements en extension urbaine	-	31,08	27,60	58,67			
Surface minimale nécessaires en extensions urbaines sur la base de l'objectif de production de 20 logements à l'hectare fixé par le SCOT Colmar- Rhin-Vosges		1,55	1,38	2,93			

#### Orientation Stratégique n°5 Affirmer la centralité du village et promouvoir la mobilité douce

 Prioriser le développement urbain autour du coeur de village et maintenir la logique de centraliser les équipements au coeur de village

Le coeur de village regroupe l'essentiel des équipements communaux.

Cette situation garante de l'animation du village se doit d'être confortée et renforcée à la fois privilégiant le développement démographique de l'ensemble urbain «coeur de village», en assurant le devenir des équipements et services existants et en y implantant d'éventuels nouveaux équipements et services.

#### Faciliter les circulations douces vers le coeur de village

La valorisation des itinéraires vélos existants et l'affirmation d'une vocation mixte «auto-vélo», sous une forme à définir, pour les rues du Château, de la Gare et du Leymel permettra de renforcer le maillage cyclable du village.

La valorisation et la création / re-création des itinéraires piétons illustrés ci-contre faciliteront la mobilité douce tant récréative que fonctionnelle. L'itinéraire reliant le coeur de village au quartier du Fronzel en traversant la prairie de fond de vallée reprendra le tracé de l'ancien sentier et traversera la voie ferrée au passage existant prévu à cet effet. La

création d'une passerelle sur la Fecht, à hauteur de l'ouvrage d'irrigation du canal du Leymel permettra le passage direct via l'école et à la salle communale via l'aire de jeu.

La restauration de la passerelle de la Fecht, juste à la limite communale, à hauteur du bassin de stockage de l'usine hydroélectrique, permettra la réouverture d'un passage aussi agréable que fonctionnel pour tous les habitants du secteur du Baechle.

L'articulation piétonne par sentier des futures extensions urbaines aux espaces naturels les jouxtants.

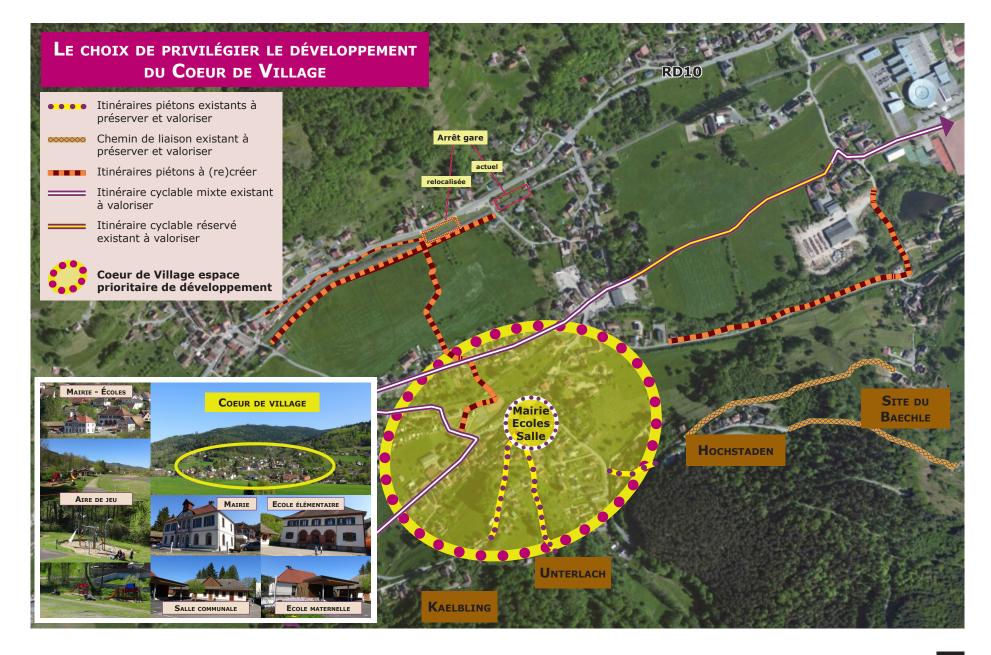
#### · Relocaliser l'arrêt «Gare»

La relocalisation de l'arrêt «gare» quelque 150 mètres en amont de sa localisation actuelle permettra à la fois d'y adosser une offre de stationnement et un meilleur maillage aux cheminements piétons.

#### Etendre l'aire de jeu sur l'espace entre Fecht et canal du Leymel

L'aire de jeu du coeur de village trouvera sa dimension d'espace central récréatif et de promenade renforcée par son extension sur l'espace voisin situé juste de l'autre côté du canal du Leymel, entre ce dernier et la Fecht.





#### Orientation Stratégique n°6 Conforter la vitalité économique, le tourisme et l'agriculture

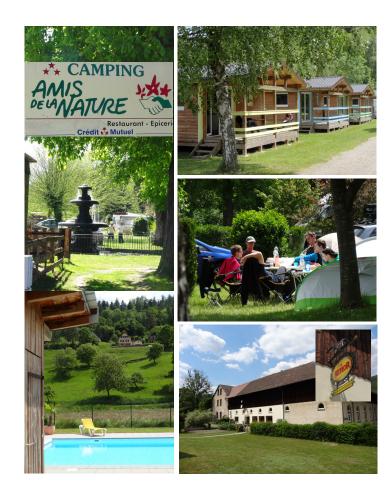
#### Permettre le dynamisme du camping

Le camping «Les Amis de la Nature» et ses 216 places valorise une grande partie du parc de l'ancienne propriété du Baron de Coubertin, jadis Papeterie royale, puis usine textile.

Disposant d'une piscine, d'un mini-golf et d'un restaurant, le camping Les Amis de la Nature est implanté dans un beau site et dispose d'une réelle qualité de service. En pleine saison, l'activité du camping implique la présence d'un millier d'habitants supplémentaires, soit davantage que la population permanente du village.

Pour l'avenir, il importe que ce camping puisse s'adapter à l'évolution des attentes de ses clients. Ceci en augmentant, par exemple son niveau d'équipement, ainsi que le nombre des bungalows.

Il importe également que les modalités de prise en compte de l'exposition du camping au risque d'inondation sachent combiner de la meilleure manière «principe de précaution» et pragmatisme. Ceci notamment pour définir les périodes d'ouverture du camping.



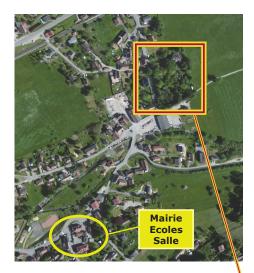


 Prévoir la possibilité d'un nouvel équipement d'hébergement touristique sur le site de l'ancienne auberge de jeunesse

Le site de l'ancienne auberge de jeunesse couvre un espace de 0,5 hectare, dont une partie importante aménagée sous forme de parc.

Ce site pourrait changer de vocation et devenir un site d'habitat, mais l'objectif prioritaire est de favoriser son éventuelle revalorisation en site d'hébergement touristique complémentaire du camping et des nombreux gîtes existants.

Le dynamisme appelant le dynamisme, il s'agit là de renforcer la vocation touristique de Luttenbach-prés-Munster afin de franchir un seuil d'attractivité démultiplicateur de synergie.





#### Permettre le dynamisme de l'appareil commercial et artisanal

Le tissu économique de Luttenbach-prés-Munster doit trouver les conditions de son adaptation et de son développement.

Dans ce but, il importe que la réglementation du PLU prenne bien en compte les impératifs spécifiques des acteurs économiques pour éviter des situations de blocages dommageables.













#### · Sécuriser la vitalité de l'agriculture

La vitalité de l'agriculture est une chose fondamentale pour la vallée de Munster dans son ensemble et pour Luttenbachprés-Munster en particulier.

Cette importance est double puisque l'agriculture de montagne en question remplit non seulement une fonction d'acteur économique directe (production fermière), mais aussi une fonction indirecte d'élément moteur de la beauté des sites et de l'attractivité touristique (régionale et suprarégionale) qui en découle.

Sécuriser la vitalité de cette agriculture s'impose donc comme une priorité.

Pour ce faire, le PADD prévoit :

- De protéger la quasi-totalité des prairies de fond de vallée de toute urbanisation;
- De limiter les extensions urbaines à moins de 4 hectares, habitat et économie compris;
- De favoriser le devenir des écarts et des espaces ouverts qui les accompagnent;
- De faciliter l'adaptation / développement des exploitations dans le respect d'une intégration paysagère de qualité.









du RIED







Une agriculture centrée d'élevage et la production fromage

#### Orientation Stratégique n°7 Valoriser le paysage, le patrimoine et l'inscription du village dans son site

#### Protéger les prairies de fond de vallée et la coupure verte entre Luttenbach-prés-Munster et Munster

La préservation des prairies de fond de vallée représente une chose doublement essentielle.

Elles sont d'une part extrêmement utiles à l'agriculture en raison à la fois de leur facilité d'exploitation et de leur productivité fourragère, et elles remplissent ensuite un rôle majeur dans la structure paysagère de la vallée. Ceci particulièrement sur la séquence Munster - Breitenbach qui englobe Luttenbach-près-Munster.

De ce fait, le PADD fait de la protection des prairies de fond de vallée un objectif majeur du PLU. Cette protection impliquant, bien évidemment, le maintien en herbe des espaces concernés.

Cette protection des prairies de fond de vallée s'applique de manière particulière à la coupure verte entre Munster et Luttenbach-prés-Munster. En effet, la préservation de cette coupure verte est essentielle pour interrompre la perception de conurbation généralisée à laquelle la vallée est exposée à partir de Munster.

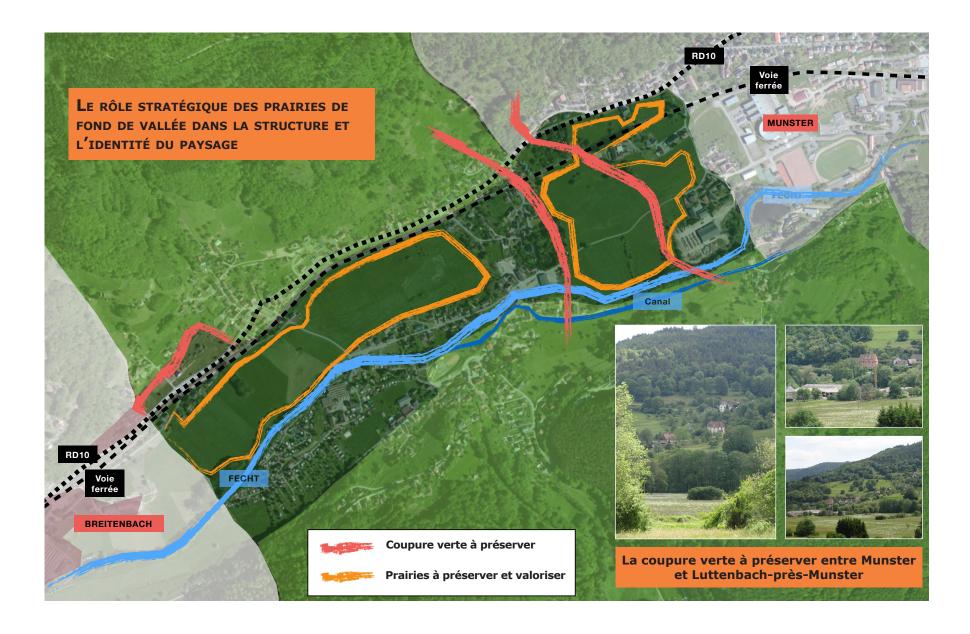
#### · Préserver les entrées de village

De manière complémentaire à la protection des prairies de fond de vallée, le PADD prévoit également la préservation des espaces ouverts caractérisant les entrées du village le long de la RD 10.









#### Valoriser la Fecht, sa ripisylve et la naturalité du canal du Leymel

La Fecht et sa ripisylve jouent un rôle écologique et paysager d'une grande importance pour la vallée de Munster. La préservation de sa naturalité, dont notamment celle de ses berges grâce à un éco-entretien de la ripisylve s'impose comme un objectif d'importance du PADD.

De la même manière, le statut écologique et paysager du canal du Leymel mérite une attention particulière, notamment à hauteur de l'aire de jeu, dont il est prévu qu'il devienne l'axe central, et dans la traversée urbaine du village où sa présence est particulièrement marquante.







#### Garantir le devenir des écarts et des espaces ouverts de montagne

Le devenir des constructions situées dans les écarts est d'une grande importance à la fois pour le patrimoine bâti qu'elles constituent en soi, mais aussi pour l'entretien des prairies, pâturages ou chaumes qui généralement les entourent.

De ce fait, le PADD prévoit, sous réserve du respect de l'architecture existante et de la qualité des sites et des paysages, des possibilités d'évolution, adaptation et changement d'affectation des bâtis des écarts, ainsi que, dans une certaine mesure, la création d'annexes.









































Faciliter le devenir des



#### · Localiser opportunément les extensions urbaines

La localisation des extensions urbaines futures de Luttenbach-près-Munster, quantifiées à quelque 3,2 hectares pour l'habitat d'ici 2035 (voir orientation stratégique n°4) a été définie à la lumière :

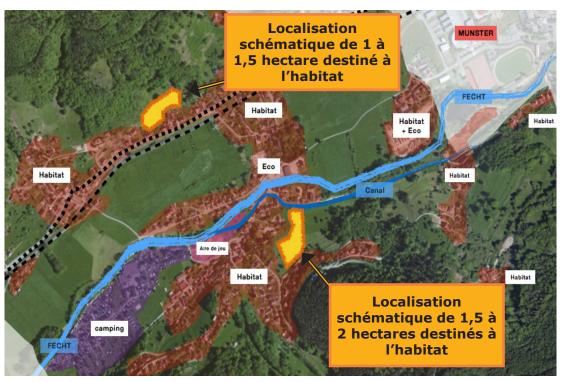
· Des objectifs en matière de structure urbaine, notamment celui

de privilégier la confortation du coeur de village, ceci en prenant en compte la nécessité d'un compromis avec les enjeux environnementaux;

- De la problématique de desserte par les réseaux;
- De la qualité résidentielle des sites, notamment leur exposition;
- Des objectifs paysagers, notamment la préservation des prairies dans la structure paysagère du village;
- Des impératifs écologiques induits par la richesse et la sensibilité des sites.

Deux sites sont ainsi définis comme espaces principaux d'extension urbaine du village.

Des extensions mineures pourront être intégrées en frange de la zone urbaine existante.





### Orientation Stratégique n°8 Préserver l'environnement et conforter la biodiversité

#### Une ambition environnementale confortée par l'ensemble des objectifs paysagers

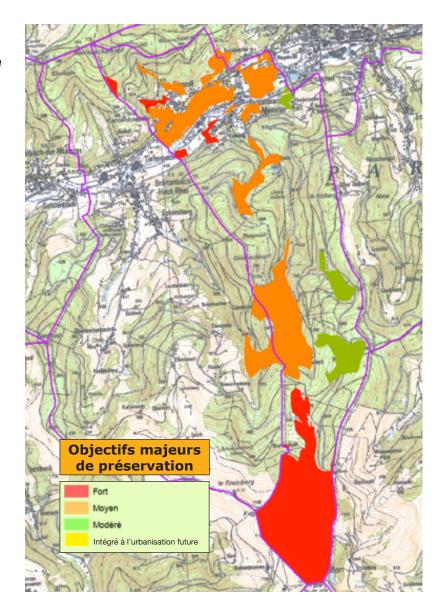
La dynamique écologique et la biodiversité de Luttenbachprés-Munster, présentées sur la carte ci-contre, mérite d'être préservée et confortée.

Cet objectif implique une protection des habitats, mais aussi des corridors et des principaux axes de déplacement de la faune.

L'urbanisation future de Luttenbach-prés-Munster et l'ensemble des objectifs paysagers du PADD visent à respecter cette dynamique écologique existante de la meilleure manière.

Seul un point fait l'objet d'un compromis, il s'agit de l'espace actuel de prairie accroché directement au coeur de village et s'imposant comme l'espace prioritaire d'urbanisation future (voir l'orientation stratégique n°5).

Pour ce faire, l'emprise de l'urbanisation future de ce site est ramenée à moins de 2 hectares (voir l'orientation stratégique n°7), alors qu'elle était de 3,7 hectares dans le POS.



## Orientation Stratégique n°9 Prévenir les risques naturels et technologiques

### Orientation Stratégique n°10 Promouvoir l'écomobilité

#### Assurer le principe de précaution dans les choix de développement et d'urbanisation

La protection des populations doit être une priorité des politiques publiques. Le Plan Local d'Urbanisme doit prendre l'ensemble des risques recensés en compte et être l'occasion de renforcer l'information et la sensibilisation des habitants à ces risques.

#### Se protéger des risques d'inondation

Luttenbach-près-Munster est concerné par un Plan de Protection des Risques d'Inondation (PPRI).

Le fond de vallée est exposé à un risque d'inondation majeur, notamment au printemps en situation cumulée de fortes pluies durables et de fonte des neiges.

#### Renforcer la place de la mobilité douce

À l'échelle de Luttenbach-près-Munster, la réduction des gaz à effet de serre liés aux transports peut essentiellement se faire par la promotion des circulations douces, c'est-à-dire les trajets à pied ou à vélo. Les autres politiques relèvent des collectivités de rang supérieur (communauté de communes, SCOT, Conseil Général, Région, Etat).

Pour agir en ce sens, deux objectifs sont mis en perspective :

- Renforcer et valoriser le rôle des cheminements piétons dans le village (voir le détail dans l'orientation stratégique n°5).
- · Généraliser le principe de la zone 30 espace partagé

dans l'ensemble de la voirie communale (hors route départementale).

 Relocaliser l'arrêt «gare» plus en amont afin de faciliter son accès piétons et les possibilités de stationnement.





## Orientation Stratégique n°11 Promouvoir l'amélioration des bilans énergétiques et des énergies renouvelables

#### · Encourager les économies d'énergie

L'énergie la moins polluante et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas. Pour ce faire, les possibilités de progrès en matière d'isolation des bâtiments restent encore très élevées dans les constructions existantes.

Sans pouvoir être contraignant sur le parc existant, le PADD souligne le rôle essentiel que peuvent tenir (hors du cadre du PLU) des actions de sensibilisation et de conseils auprès des habitants en la matière.

#### Encourager les projets en matière d'énergie renouvelable

La mobilisation des énergies renouvelables doit être facilitée tant pour les constructions existantes que pour les nouvelles réalisations.

Le PADD pose ce principe comme fondamental. Sa mise en oeuvre doit être accompagnée d'un projet global d'intégration paysagère dans lequel la couleur noire des capteurs ou chauffe-eau solaire se doit d'être pleinement autorisée. La mobilisation de ressources renouvelables peut encore être renforcée dans la commune.

Concernant l'usage du bois-conbustible dans des chaudières industrielles ou de collectivités, il convient de privilégier les

projets dont la taille est suffisante pour permettre la mise en place de procédés de dépollution (électro-filtres ou filtres à manche) à un coût économiquement acceptable.

#### Encourager l'action citoyenne en matière de gestion des déchets

La notion de déchets induit presque automatiquement l'idée de « s'en débarrasser ». Mais dans le déchet, il y a toute la ressource recyclable qu'il importe de ne pas perdre. En la matière, les politiques sont supra-locales. Luttenbach-près-Munster s'y inscrit et vise (hors du cadre du PLU) à renforcer le geste citoyen de ses habitants par des actions de sensibilisation.

#### Encourager l'action citoyenne en matière de gestion de l'eau

La gestion de la ressource eau implique encore un travail de sensibilisation, notamment pour étendre progressivement les systèmes de récupération et de valorisation des eaux de pluie. Le PADD souligne le rôle essentiel que peuvent tenir (hors du cadre du PLU) des actions de sensibilisation en ce sens pour les propriétaires de constructions existantes. Concernant les futures constructions, le PADD prévoit qu'elles devront disposer de systèmes de valorisation des eaux de pluie.

#### Envisager la valorisation du potentiel éolien communal

Le Schéma régional éolien de juin 2012 souligne que Luttenbach-prés-Munster figure sur la liste des communes comprenant des sites aux conditions de vent favorables au développement éolien.

L'établissement d'une zone de développement éolien (ZDE) doit cependant tenir compte des enjeux identifiés par le schéma et déclinés à l'échelle du projet. Ainsi, la zone du Petit-Ballon est exclue du périmètre en raison de sa forte sensibilité écologique et paysagère majeure.

Par contre, la crête secondaire du Solberg représente un potentiel qui mérite attention et dont la valorisation pourrait, le moment venu, être mise à l'étude dès lors que les réticences paysagères perdent leur dimension symbolique et leur caractère épidermique, et que la fierté d'une électricité propre apporte aux éoliennes le regard dépassionné qu'elles méritent.

#### Permettre la pleine valorisation du potentiel hydro-électrique local

Luttenbach-prés-Munster dispose d'un potentiel d'énergie hydro-électrique. Ce potentiel est aujourd'hui partiellement valorisé avec la centrale électrique du Leymel, située à Munster, mais dont la prise d'eau sur la Fecht, d'un débit maximal de 3200 litres / seconde, est localisée à Luttenbach.

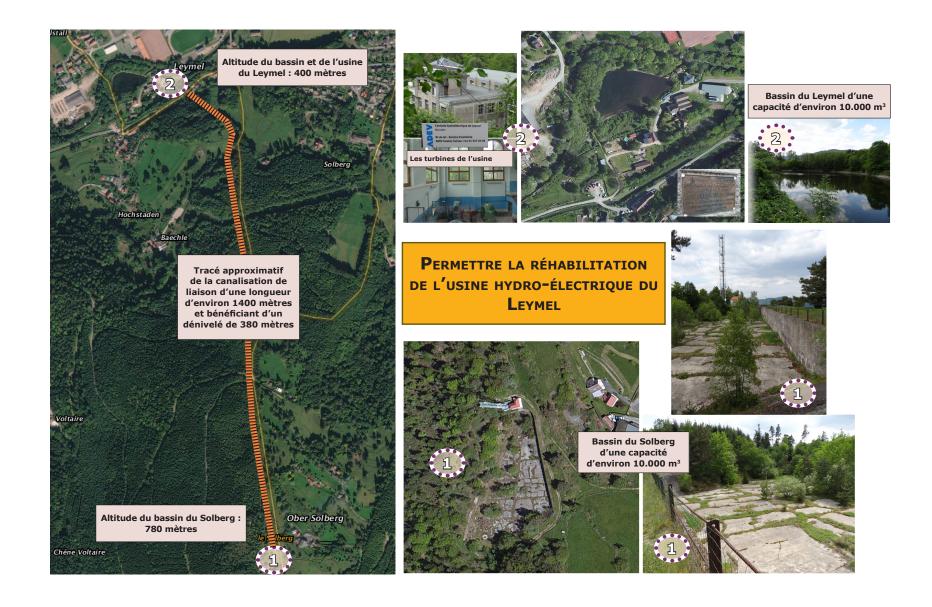
Le PADD prévoit la valorisation de ce potentiel via notamment la possibilité de réalisation d'une prise d'eau et d'une chute supplémentaire à hauteur de l'actuel camping en reprenant le tracé du canal desservant l'ancien moulin.

De manière plus stratégique, le PADD prévoit également la réhabilitation du potentiel hydro-électrique représenté par les deux bassins connectés du Leymel et du Solberg, et dont le fonctionnement, identique à celui du Lac Noir et du Lac Blanc (pompage de l'eau vers le réservoir en période de faible demande et forte production et production électrique en période de forte demande par le processus inverse), redevient particulièrement utile pour «stocker» l'électricité éolienne ou solaire lors des pics de production et pour reproduire du courant dans les moments inverses.

La réhabilitation de ce potentiel doit être envisagée en lien avec notamment la commune de Munster commune d'assise de l'usine.

Concernant la contribution de Luttenbach-prés-Munster à cette éventuelle réhabilitation, le PADD prévoit la possibilité de revalorisation du bassin du Solberg, ainsi que de la réhabilitation de la conduite de chute sur toute sa longueur.





#### Orientation Stratégique n°12 Favoriser le développement des technologies numériques

#### · Faciliter le déploiement du très haut débit

L'internet haut débit est aujourd'hui quasi généralisé à Luttenbach-prés-Munster, mais pour le futur il est fondamental d'anticiper le mieux possible la norme d'usage que sera le très haut débit.

Le très haut débit impliquant, à l'aune des technologies d'aujourd'hui, le déploiement généralisé d'un réseau de fibres optiques, le PADD prévoit que l'ensemble des projets d'aménagement intègre d'ores et déjà ce déploiement dès leur conception.



